



## EDITO

## LA DYNAMIQUE DU COLLECTIF, UNE CLÉ POUR OBTENIR DES AVANCÉES...

**S**i l'année 2022 a été marquée par une continuité des politiques sur le plan économique, social et environnemental, confortant les orientations libérales et accentuant les inégalités, elle a permis dans le même temps l'expression de nombreuses analyses et revendications.

Face aux différentes réformes entreprises à marche forcée par le gouvernement lesquelles attaquent spécifiquement les personnes les plus fragiles (réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, réforme de la voie professionnelle), des voix montent pour les dénoncer et opposer d'autres choix. Ces réformes sont mises en place dans un contexte où les « super profits » des entreprises les plus riches s'envolent et où les aides et les baisses d'impôts sans condition et contrepartie se poursuivent alimentant un décalage important entre le pouvoir politique et la réalité de 99% des français, perpétuant la casse des services publics (École, Hôpital...).

L'indécence des salaires couplée aux conditions dégradées de formation initiale, de travail, participent à la perte d'attractivité de nombreux métiers dont celui d'enseignant.

Face à de tels écarts, la montée en conscience des salarié-es pour vivre mieux nourrit des mouvements revendicatifs et contestataires. Et si les médias ne relaient que les mobilisations nationales, nous savons aussi que les luttes menées à Enedis (+ 10% pour les salaires), à Vii (sous-traitant SNCF, + 5%), à la Samaritaine (+3%), ... ont permis des avancées et une confiance retrouvée dans l'activité syndicale avec un taux en augmentation des syndiqué-es. L'usage répété du 49-3 à l'Assemblée nationale, s'il ne permet pas de réorienter les choix gouvernementaux vers un projet de société qui prenne en compte la nécessité d'une meilleure répartition des

richesses, de redonner des moyens aux services publics pour l'intérêt général, révèle une majorité fragile.

Les nombreuses rencontres avec la profession depuis la rentrée 2022, lors des stages organisés par le SNEP-FSU, pendant la semaine de l'EPS, la campagne des élections professionnelles, les mobilisations sur le pouvoir d'achat, la réforme de la voie professionnelle, ont permis d'échanger, de débattre et de trouver l'adhésion d'une forte majorité des collègues. Les volontés de développer la place de l'École, de l'EPS, de porter les « 4 heures sur toute la scolarité », d'améliorer les conditions d'enseignement (recrutement, effectifs de classe, installations sportives, ...), les formations initiales et continues, les carrières, ... sont partagées. Dans le collectif, les dynamiques se développent, nourrissent les résolutions, les initiatives de luttes (vœu CA, pétitions, rencontres des élu-es, AG de secteur, grève, ...), et donnent de la détermination.

2023, doit nous permettre de faire raisonner toutes nos exigences pour l'École, l'EPS, nos métiers et d'élever le rapport de force, maintenir la dynamique autour de l'adhésion en hausse ! Les élections professionnelles, premier temps de manifestation contre l'affaiblissement du service public d'éducation, la casse du paritarisme et du rôle des élu-es doit se prolonger par une mobilisation forte lors d'une journée Educ en janvier 2023.



Nathalie LACUEY  
Secrétaire académique du  
SNEP FSU Bordeaux  
nath.lacuey33@gmail.com



Denis VERGÉ  
Responsable académique  
secteur Emploi  
vrg.denis@gmail.com

## P.L.F 2023 : PROJET DE LOI DE FINANCE OU PASSAGE DU LIBÉRALISME EN FORCE

**T**el pourrait être redéfini l'acronyme P.L.F. qui présente le budget de l'État devant les représentants de la Nation.

Alors que nous venions de vivre une rentrée sous perfusion avec 4000 postes vacants, et une forte mobilisation contre la réforme du lycée professionnel nous pouvions nous attendre à quelques vifs débats sur les bancs de l'assemblée lors de l'étude du volet éducation du budget de l'Éducation Nationale, il n'en fut rien puisque la première ministre dégaina le 49.3. coupant court à d'éventuelles interpellations.

**Couper court est bien le mot car ce budget soustrait 2000 postes à l'Éducation Nationale pour la rentrée 2023.** Le quoi qu'il en coûte pose ainsi son "addition"...

Mais poussons un peu plus loin la réflexion durant une crise sanitaire qui révèle pour ceux qui l'avaient oublié la nécessité de services publics à la fois amortisseur de crise mais aussi au service de tous, avec UN Président annonçant que nous avons été trop loin dans la dépendance au marché extérieur et qu'il nous fallait aujourd'hui repenser notre modèle.

**Quelles réponses voyons-nous poindre aujourd'hui ?**

La contre-réforme de l'assurance chômage, le projet de contre-réforme concernant la retraite. Contre-réforme en effet car quoique

les communicants en disent, **il s'agit bel et bien de détricoter maille par maille le projet du C.N.R. le vrai celui là , le Conseil Nationale de la Résistance.** C'est un copier-coller de ce qu'annonçait, il y a 20 ans, dans l'édito de Challenge Denis KESSLER parlant lui du programme de SARKOZY.

Le monde d'après SARKO c'est MACRON et c'est toujours du libéralisme sans aucun doute encore plus dur, plus autoritaire et qui sous prétexte de la dette et du quoi qu'il en coûte va détruire 80 ans de progrès social et de vraies réformes.

Car les quelques milliards d'euros ainsi récupérés vont un fois de plus impacter les plus fragiles, ceux qui déjà subissent de plein fouet le blocage des salaires, les pensions de misère, le RSA, etc. Ceux-là même qui ne recourent pas aux aides auxquelles ils ont droit, (30 % des aides sociales ne sont pas perçues par les citoyens en droit d'en bénéficier, estimation Ministérielle et sans doute inférieure à la réalité).

Cela représente plusieurs Milliards d'euros soit « un pognon de dingue » in-fine économisé sur le dos des plus fragiles, de plus la construction du budget intègre ce non recouvrement. Il n'y a pas de petite économie !

**Parallèlement ce sont 160 milliards d'euros pour le CAC 40, c'est aussi plus de 150 milliards d'euros d'aides pour soutenir l'emploi, sous la forme d'exonérations de cotisations et autres**

**dispositifs, c'est aussi 52,3 % d'augmentation salariale pour le PDG de Total.** Je n'irai pas jusqu'à crier comme Yves MONTAND, en son temps, vive la crise mais il est évident que nous subissons une autre redistribution des richesses.

Sinon comment expliquer que la sixième puissance économique mondiale dût se passer d'électricité au point de fermer une fois de plus ses écoles en cas de coupures. Vous me direz que cela est peu gênant vu qu'il n'y a pas d'enseignants, et ce n'est pas la campagne publicitaire (dont il conviendrait de connaître la facture) qui a inversé la tendance. Mais peut-être devrions nous, comme les médecins, demander le doublement de notre salaire afin de préserver l'attractivité de notre métier. Cela pourrait prêter à sourire si nous n'étions pas en train d'assassiner l'avenir de toute une jeunesse, car il s'agit bien de cela.

Par ces choix politiques et idéologiques, ce pouvoir renonce à nos grands principes républicains, ceux qui sont gravés sur les frontons de nos monuments, pourvu que l'argent ruisselle dans les mêmes portefeuilles et il va jusqu'à fragiliser la démocratie à coups de 49-3.

**Préparons-nous à enclencher dès aujourd'hui la bataille de l'emploi pour chaque élève, chaque classe dans chaque CA.**

**Osons afficher nos besoins pour pouvoir faire correctement et dignement nos métiers !**



## VOIE PRO

### UN TRACTAGE DYNAMIQUE ET DYNAMISANT POUR ALERTER LA POPULATION FACE AU PROJET DE LA RÉFORME DE LA VOIE PRO !

**R**éuni-es en heure d'information syndicale le 11 octobre, les collègues ont manifesté leur colère. Se mobiliser le 18 octobre était une évidence pour une majorité d'enseignant-es, mais aussi de nombreux personnels (AESH, etc...). A l'inverse de réduire les heures d'enseignement, les professeur-es affirment avoir besoin de plus de temps pour former à un métier mais aussi à une culture générale indispensable pour forger des esprits critiques, exprimer une opinion, écouter celle des autres. Les réformes de 2009 et 2018 ont déjà largement affaibli leur formation. Souvent issu-es des classes populaires, les élèves de lycée pro ne peuvent être sacrifié-es !

Si grève et manifestation faisaient consensus, la nécessité d'informer largement la population sur les enjeux de cette réforme est apparue une priorité. La décision de tracter sur un rond-point proche du lycée dès 7 h 30 fut actée. Bonne humeur, détermination, inventivité des slogans ont accompagné la distribution de 600 tracts à des automobilistes qui ont pour la majorité manifesté leur soutien. Une opération médiatisée avec la présence de LCI pour une interview diffusée en direct, des articles dans Sud-Ouest et Rue 89. Une action qui entraîne une forte dynamique et la volonté de se projeter pour poursuivre la lutte (réunion de secteur collège/

lycée/LP, vœu CA, ...) collective, joyeuse et déterminée.

**Pour l'avenir de nos élèves, nous ne lâcherons rien !**



## LE SNEP ET LA FSU RENFORCÉS DANS LES INSTANCES. ET MAINTENANT, ON CONTINUE !

Les élections professionnelles 2022 viennent de donner leur verdict et la FSU en ressort renforcée en consolidant sa première place à l'Education Nationale.

Dans l'académie de Bordeaux, la FSU siègera pour 4 ans dans les Commissions administratives paritaires (gestion de carrière, mutations, avancements, congés de formation...) avec 10 élu-es sur 19 et dans le Comité social d'administration (moyens pour les établissements, sections sportives, spécialité EPS...) avec 4 élu-es.

**Le SNEP FSU adresse ses remerciements à toutes celles et tous ceux, syndiqué-es et non syndiqué-es, qui ont participé à cette victoire.**

Et il fallait être déterminé pour aller au bout des procédures de vote cette année encore. Entâché de multiples bugs, de difficultés techniques insupportables pour un scrutin d'une aussi grande ampleur, la FSU, avec la CGT et Solidaires a publié un communiqué le 7 décembre, dénonçant la désorganisation du scrutin et pointant l'opacité des sommes attribuées par le ministère au prestataire privé responsable de la solution de vote.

**Une représentativité confortée pour le SNEP et la FSU ce sont :**

- **Des élu-es FSU qui vont peser davantage dans toutes les instances pour imposer plus de justice sociale, fiscale et environnementale**
- **La possibilité de peser auprès de tous les acteurs (administration, collectivités) pour faire avancer nos revendications.**
- **La démonstration pour le ministère que les enseignant-es, et plus globalement les agent-es de la Fonction publique, sont attachés à leurs représentants élus.**
- **L'espoir d'une abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique de 2019 qui a instauré l'opacité dans la gestion des carrières et fait de la contractualisation l'alpha et l'oméga des recrutements dans la Fonction publique. Cela a eu pour effet d'accroître la précarité des personnels et de réduire la qualité du service public rendu.**

Fabrice ALLAIN  
Co-Secrétaire départemental SNEP  
FSU Gironde  
s2-33@snepfsu.net



Jean Luc SABY  
Secrétaire départemental SNEP FSU Lot et Garonne  
jlsaby47@gmail.com



Le dynamisme est à son comble au moment des élections professionnelles. Laissez-vous emporter par cet élan qui porte comme une évidence le lien inexorable entre les élections professionnelles FSU et l'adhésion au SNEP. Vous avez voté FSU, vous adhérez au SNEP c'est carton plein !

Que faire de mieux pour un investissement sûr dans une

## ADHESION

ASSURANCE  
PROFESSIONNELLE de qualité.  
Maintenant, pourquoi ne pas vous engager directement dans la vie du Snep-Fsu. **Venez donc à notre rencontre...**



**Ne jamais se résigner  
Se syndiquer !**



# JE SUIS ACCUSÉ·E D'ATTOUchement OU DE VOYEURISME.

# JE SUIS MIS·E EN CAUSE, QUE DOIS-JE FAIRE ?

# UN PROBLÈME INDIVIDUEL MAIS SURTOUT COLLECTIF ET D'ÉQUIPE EPS !

**N**ous devons vous alerter sur la recrudescence des mises en cause, sur la base de témoignages des « copines, du grand frère ou de la grande sœur... ». La surmédiasation de ces phénomènes dans les médias et les réseaux sociaux, le contexte sociétal et politique font que ces mises en cause sont « travaillées » par la police, procureurs et juges. La parole de l'enfant est souvent prise comme argent comptant et le contexte souvent ignoré. Nos collègues sont alors condamnés pour attouchement sur mineur-e-s de moins de 15 ans à du sursis, ce qui signifie la perte de leur emploi...

Alors, sachez que vous pouvez être mis en cause, suite à des accusations de voyeurisme, d'attouchement, de violences, de paroles sexistes ou désobligeantes, mais aussi suite à un accident d'élève.

Ces accusations ou soupçons formulés par écrit ou oralement alimentent parfois une rumeur et peuvent avoir différentes sources : élèves, parents et/ou d'autres personnes pouvant s'en faire l'écho (collègues, infirmières, hiérarchie...).

**Pour faire respecter vos droits, la méthode efficace est la suivante :**

**1- Prévenez le SNEP-FSU** de préférence le jour même, et si possible avant d'établir votre rapport écrit.

**2- Si vous êtes reçu(e) par votre hiérarchie, avant de nous avoir contactés et que votre administration demande à ce que vous signiez un rapport, demandez une copie de ce rapport et un délai de réflexion.** Enfin, réclamez la présence dans le futur d'un représentant FSU. Si votre chef refuse de vous accorder un délai, vous devez signer le rapport, mais votre signature ne vaut pas reconnaissance des faits. Vous inscrirez sur le document signé : « Lu ce jour, je ne reconnais pas tout ou partie des faits qui me sont reprochés, refus de me remettre une copie de ce

document...», puis datez et signez. Remarque : si vous n'avez pas de délai ou s'il y a refus de vous remettre copie de ce rapport vous savez alors que votre administration ne vous soutiendra pas, alors qu'elle en a l'obligation tant que la faute personnelle détachable du service n'est pas établie.

**3- Demandez à être reçu(e) par votre chef d'établissement en présence d'un représentant du SNEP ou de la FSU ou du coordonnateur EPS.** Vous préparerez avec nous, en amont, les arguments pour obtenir la protection et le soutien de votre administration.

Le problème doit se régler en interne et s'il y a lieu de **porter plainte** c'est à votre chef d'établissement de le faire (cf. lettre de 2021 de Mme la Rectrice « Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'établissement scolaire. Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par le chef d'établissement. En cas de difficultés persistantes, le chef d'établissement est en mesure de lui interdire l'accès à l'enceinte de l'établissement sur le fondement de l'article R421-12 du code de l'éducation, voire de procéder à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la république. »

**Votre chef d'établissement a-t-il obligation d'aviser la police, la gendarmerie, le Procureur, s'il est informé de faits type agression ou attouchements ?**

Pour répondre il faut se référer à l'article 40 du code de procédure pénale : « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce

Evelyne SALLANNE  
Henri SIVY

Responsables académiques du secteur  
Respect du métier





magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »

Non, un ressenti d'élèves ou des faits non établis, non contextualisés, ne constituent pas un délit. Le chef d'établissement doit donc s'assurer qu'il s'agit bien d'un crime ou d'un délit, il ne peut saisir le Procureur sur la base de rumeurs ou en s'appuyant sur des faits non établis.

**4- Ne prenez jamais contact directement (voire indirectement) avec les parents ou avec les élèves.**

**5- Établissez si cet élève ou ses parents ont des antécédents**, en cherchant des renseignements dans son dossier, auprès du professeur principal, du CPE, sur Pronote, conseil de classe, infirmière...)

**6- Informez la communauté éducative de la mise en cause dont vous faites l'objet.** Toute mise en cause considérée comme infondée devrait se traduire dans l'établissement par des décisions de sanctions et/ou d'initiatives éducatives.

**Ce que nous souhaitons faire passer ici, c'est :**

**I- La nécessité de prendre en main très rapidement votre dossier en vue d'appliquer une méthode qui a déjà fait ses preuves.** Cependant votre cas est un cas

spécifique et les arguments à utiliser devront être pertinents et adaptés aux problèmes que vous rencontrez.

**II- La nécessité d'ANTICIPER**, c'est-à-dire que l'équipe EPS ait tout fait en amont pour éviter que les problèmes ne surgissent.

**Comment ANTICIPER collectivement ?**

**1- En vérifiant que votre chef d'établissement a intégré dans le règlement intérieur voté en Conseil d'administration la lettre de Mme la Rectrice évoquée plus haut : « le lien de confiance ... ».**

**2- En faisant voter en Conseil d'administration le règlement spécifique EPS** que vous aurez soumis à votre chef d'établissement et qui sera mis en annexe du règlement intérieur avec les deux protocoles stipulant les règles à suivre en cas d'accident et concernant la discipline des élèves occupant les vestiaires EPS.

**3- En donnant aux parents des informations claires et argumentées** lors des réunions de début d'année sur la tenue, les vestiaires, les actes d'interventions directes de l'enseignant envers les élèves en vue d'assurer leur sécurité ou la réussite de leur apprentissage (exemple parades, mais aussi « gestes » efficaces). Bien expliquer les dimensions pédagogiques et sécuritaires, en EPS :

- Vous êtes confrontés à des contacts corporels, des gestes professionnels et comportements inhérents à l'enseignement des activités physiques que vous proposez.
- Vous intervenez au sein de groupes en mouvement, où élèves et professeur interagissent, s'observent, se jugent et se jaugent, dans des activités impliquant des contacts.

**4- En expliquant systématiquement aux élèves les conditions de pratiques liées à la sécurité.** C'est-à-dire les parades, interventions dans les vestiaires, attitudes et consignes à respecter et à mettre en œuvre en cas d'accident de l'un d'entre eux. Ces actions de l'équipe EPS de votre établissement sont indispensables et vous devez vous attacher à les réaliser dès aujourd'hui.

**N'oubliez jamais :**

- Que vous vous adressez à un public scolaire composé de pré-adolescent-e-s et d'adolescent-e-s sujets à des transformations physiques, physiologiques, émotionnelles et psychologiques, qui exacerbent leurs ressentis sur des actions, des intentions, des regards, des propos.

- Que vous êtes des enseignants, pas des coachs sportifs dans un club : évitez d'utiliser un langage familier, de dire c'est vrai les filles n'ont pas le sens de l'orientation, de consoler une élève blessée en la prenant par l'épaule;

- Que vous devez connaître la réglementation spécifique en escalade et si le matériel doit être certifié conforme chaque année, vous devez de le faire faire, en tout cas votre chef d'établissement doit en être informé et s'il ne le fait pas faire en évoquant un problème financier vous devez lui demander de le signifier par écrit.

Si vous n'obtenez pas la protection fonctionnelle les frais d'avocat seront à votre charge. En 2022 : comptez 1500 euros plus les frais de déplacement à chaque intervention de l'avocat.

**Dès lors que vous êtes syndiqués, nous allons au-delà du simple énoncé de vos droits, nous vous aidons individuellement à prendre en charge votre dossier. Chaque cas étant un cas particulier, les arguments correspondront exactement et exclusivement à votre situation, que ce soit quand nous irons voir avec vous le chef d'établissement, ou pour la rédaction de votre demande de la protection fonctionnelle ou pour celle, si besoin, de la fiche Santé Sécurité au Travail. Mais retenez que vous resterez toujours celui qui décidera ou non de la poursuite des actions.**

**Ne jamais se résigner  
Se syndiquer !**

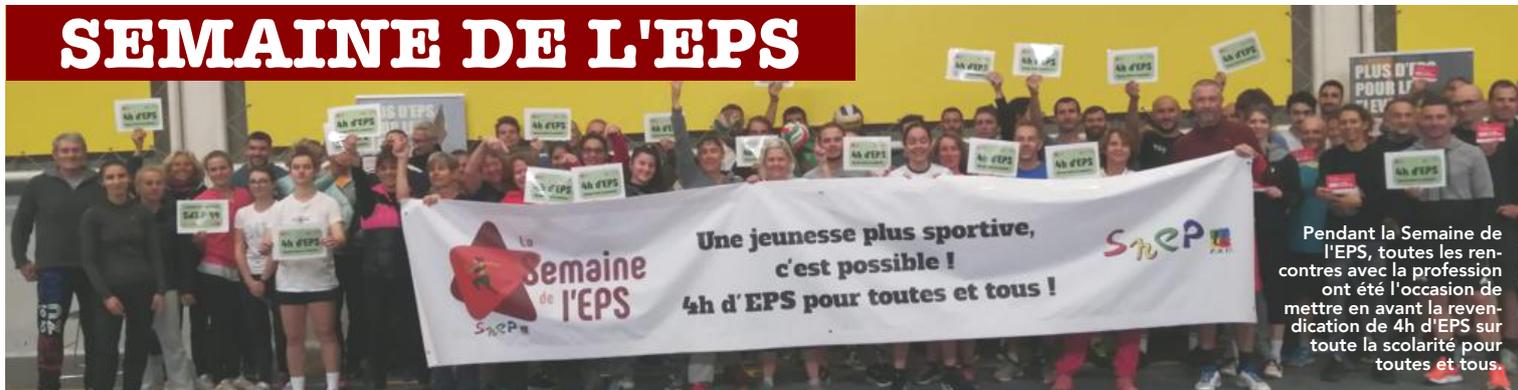


Le SNEP-FSU propose régulièrement des vidéos liées à la discipline, au métier, à la carrière ou encore à la formation syndicale.

Le secteur juridique en a publié une traitant de la problématique des vestiaires. Cliquer ici ou scanner le QR code pour la visionner.



# SEMAINE DE L'EPS



Pendant la Semaine de l'EPS, toutes les rencontres avec la profession ont été l'occasion de mettre en avant la revendication de 4h d'EPS sur toute la scolarité pour toutes et tous.

## 4H D'EPS SUR TOUTE LA SCOLARITÉ : UN ENJEU POUR LA JEUNESSE ET LA SOCIÉTÉ.



Fabrice ALLAIN  
Co-Secrétaire départemental SNEP FSU Gironde  
s2-33@snepfusu.net



**A** l'initiative du SNEP-FSU, la 3<sup>e</sup> édition de la Semaine de l'EPS a permis de donner une visibilité forte à la revendication de 4 heures hebdomadaires d'EPS sur l'ensemble de la scolarité partout sur le territoire, et pour tous-tes les élèves.

Si le SNEP-FSU promeut l'augmentation des horaires d'EPS, c'est que les enjeux qui s'y rattachent s'ancrent dans une volonté d'amélioration du service public, de démocratisation de l'activité physique, sportive et artistique et d'émancipation de toutes et tous.

**Nous développons ici quatre arguments en faveur de l'augmentation des horaires d'EPS.**

Les 4h d'EPS répondent à un **enjeu sanitaire** aujourd'hui largement partagé par la communauté scientifique, la sphère politique et l'opinion publique. La fédération française de cardiologie fait état d'une perte de 25% des capacités cardiovasculaires pour les enfants en 40 ans et seuls 10% de ceux-ci ont conservé les mêmes capacités que leurs aînés. Le panorama santé 2016 de l'OCDE indique que seuls 14% de garçons et 6% des filles pratiquent une activité physique quotidienne alors que l'OMS recommande 60 minutes d'activité physique quotidienne pour les adolescent.es (*Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité*, 2020). D'autre part, l'étude ESTEBAN (*Santé publique France*, 2015) attire l'attention sur la pratique physique des femmes et des enfants chez qui les capacités physiques se sont dégradées de façon plus prononcée au cours des 10 dernières années.

**Les inégalités liées à l'activité physique sont aussi de nature sociale.** L'enquête ESTEBAN sus-citée appelle à une nécessaire réduction des inégalités sociales, toujours présentes en matière d'activité physique. D'autre part, l'étude de la DREES d'août 2019 indique qu'entre 2009 et 2017, les

prévalences de la surcharge pondérale et de l'obésité sont en hausse, notamment chez les filles. Ces évolutions sont marquées par de fortes inégalités sociales. Ainsi 24% des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale, et 8% sont obèses, contre respectivement 12% et 3% des enfants de cadres. L'INJEP (2019) corrobore ces éléments en montrant que la pratique physique reste inégale en fonction des populations : les plus âgé.es, les peu diplômé.es, les bas revenus, ont moins souvent une pratique sportive.

**Autre enjeu majeur, l'égalité territoriale.**

Sans accès possible partout à la pratique physique, les méfaits de la sédentarité ne peuvent que s'accroître. L'étude de l'Observatoire sur l'économie du sport de la BPCE (2022) pointe 19 départements – les « distanciés » - dans lesquels la pratique du sport est en net retrait. Ces distanciés présentent une moindre densité d'équipements sportifs publics et d'associations. Le SNEP-FSU revendique en urgence la construction de 1000 piscines et gymnases éco-responsables d'ici 2024, ainsi que la mise aux normes environnementales et l'adaptation des équipements aux nouvelles attentes des pratiquant-es.

**Enfin, l'enjeu culturel.** S'appuyant sur Bruner, psychologue dont les travaux se sont attachés à montrer comment l'homme construit son monde, Alain Becker (*EPS et culturalisme*, 2018, p.168) rappelle que « trop d'élèves, d'origine principalement populaire, très tôt, n'entrent pas en culture. Trop de jeunes, à leur sortie du système éducatif, sont intellectuellement désarmé.es face au monde tel qu'il est, livré.es à ses enjeux, ses défis, ses pièges, sans posséder les outils pour le comprendre et participer en toute conscience à sa bonne marche, voire à sa transformation ». Pour le SNEP-FSU, l'individu n'existe qu'au sein d'une société, il n'est pas isolé du monde qui l'entoure, il

participe activement à la vie sociale et aux transformations de la société. Une EPS culturellement ancrée dans le monde actuel est alors nécessaire pour comprendre et agir en Hommes et Femmes et en citoyen.nes éclair.es.

**Ces quatre enjeux, sanitaire, social, territorial et culturel, trouvent dans l'Ecole leur raison d'être.** Car celle-ci a pour « fonction première (...) l'appropriation d'abord des éléments les plus significatifs de la production humaine et les plus pertinents pour pouvoir soi-même comprendre et agir dans le monde actuel » (*Christian Couturier, EPS et culturalisme*, 2018, p.17). **L'EPS à l'école, parce qu'elle touche tous.tes les jeunes d'une génération par son caractère obligatoire et sa répartition sur l'ensemble du territoire, est le seul mode de pratique à même de pouvoir répondre à tous les enjeux du développement de la pratique physique, sportive et artistique.**

Les 4h d'EPS portées par le SNEP-FSU sont aussi synonymes de meilleures conditions d'exercice pour les enseignant-es grâce à un effectif total d'élèves en charge allégé, des apprentissages approfondis, un sens du métier retrouvé.

Des recrutements de professeur.es d'EPS formé.es à la hauteur des besoins seront nécessaires, la construction et la rénovation d'équipements sportifs devront être décidés, la place des savoirs disciplinaires remise en priorité.

**Le SNEP-FSU continue d'agir avec la profession pour la démocratisation de l'activité physique, l'émancipation des jeunes et la réduction des inégalités de toutes natures.**



La rentrée 2022/2023 au sein de la Direction Régionale UNSS a pu être réalisée grâce à l'intérim de Mesdames Thomas Isabelle et Lesbats Marie-Claire et ce dans l'attente du recrutement des postes de Directeur Régional et Directeur Régional Adjoint qui sera effectif au 1er mars en théorie.

**Nos multiples demandes auprès de la Rectrice pour la tenue d'un Conseil régional UNSS extraordinaire, en amont de la rentrée, permettant d'avoir une visibilité sur la nouvelle organisation des services et le suivi des dossiers, avec pour objectif de rassurer les collègues n'ont eu aucune réponse !**

Si le SNEP FSU ne remet aucunement en cause le travail de qualité effectué par l'équipe intérimaire dirigée par Mme Isabelle Thomas et par les directeurs départementaux, cependant, en tant que co gestionnaire de l'UNSS, le SNEP-FSU aurait légitimement apprécié d'avoir une réponse à ses courriers et la tenue d'un CRUNSS à la suite des évènements qui ont secoué notre

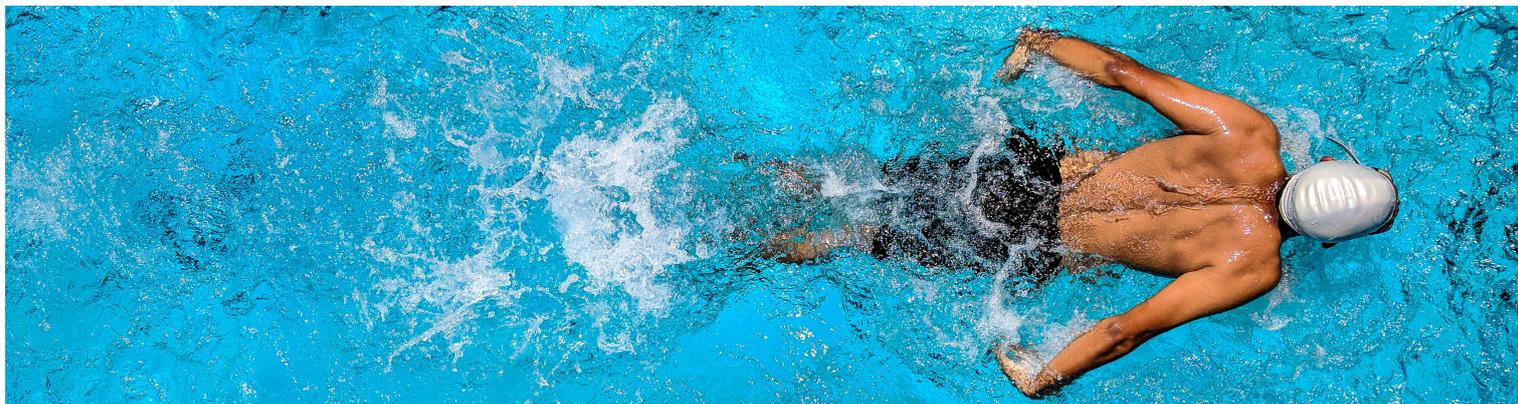
organisation au niveau académique.

Le CR UNSS du 25 novembre 2022 a enfin pu mettre sur la table de nombreux sujets restés en suspens depuis maintenant 6 mois. Le SNEP-FSU a interpellé la présidente du CRUNSS sur le nouveau dispositif expérimental « 2 heures de sport à l'école », qui relève plus d'une communication dans le cadre de la préparation des JOP 2024, que d'une véritable volonté de donner plus d'activité physique et sportive à tous et toutes nos élèves, notamment ceux et celles qui en sont le plus éloignés avec le risque d'une mise en concurrence avec le sport scolaire. Si le gouvernement veut vraiment augmenter la pratique de tous les élèves, il n'y a qu'une voie : augmenter l'horaire EPS obligatoire et le porter à 4h pour toutes et tous tout au long de la scolarité ! Cette ambition, couplée à de bonnes conditions d'exercice du sport scolaire, est la seule à même de permettre à tous les élèves de France de pratiquer une Éducation Physique et Sportive de qualité et émancipatrice pour construire une culture commune.

Nous avons déploré un travail autour du PADSS 2020/2024 toujours inachevé... malgré nos nombreuses relances auprès de Mme la Rectrice afin de travailler en équipe autour de ce plan, qui est désormais plus proche de la fin que du début...

Les perspectives évoquées par Mme Thomas concernant des groupes de travail autour de ce plan et du futur projet, autour des fonctions de coordonnateurs de district et de la reconnaissance de leurs missions, ainsi que pour débattre de l'évolution du tarif de la licence appliqué dans les établissements nous laissent entrevoir des volontés. **Aussi le SNEP-FSU saura prendre toute sa place dans ce chantier avec des propositions dans l'intérêt du sport scolaire, de la pratique des élèves et de l'activité des animateurs-trices.**

Camille JACQUES  
Responsable Sport scolaire  
SNEP FSU Bordeaux



## MUTATIONS INTER

### DANS LES FUMÉES DE L'USINE À GAZ... DES NOUVEAUTÉS POUR FAIRE ÉCLATER LE MOUVEMENT!

Depuis la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP) de 2019, les différentes étapes des mutations se font en dehors de tout contrôle, vérification des représentants des personnels, établissant une **opacité totale sur les opérations réalisées pour le mouvement inter-académique comme pour l'intra-académique.**

Pour répondre aux « commandes » du ministre, et passant en force sans tenir compte de l'avis des représentants des personnels, la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère met en place, en plus du mouvement général et du mouvement sur postes spécifiques, un **mouvement sur postes à profil (POP) hors barème qui contourne les règles du mouvement** ; ces postes,

expérimentés en 2022 se multiplient pour le mouvement 2023, dans l'opacité la plus totale. En effet la définition de ces postes reste floue, mêlant compétences, qualifications particulières (comme pour les postes spécifiques) et « aptitude à exercer dans un contexte particulier » ! D'ailleurs, les postes POP non pourvus (au mouvement inter) pourront être proposés sans profilage au mouvement intra, preuve qu'ils n'ont pas vraiment de particularités !

#### Le SNEP avec la FSU dénonce :

- **Ce système qui laisse la main à l'administration et aux chefs d'établissement,**
- **Une diminution des postes,**
- **Une réforme de la formation qui place les stagiaires à temps plein,**
- **Un recours accru aux contractuels.**

Christel DE CARLO  
pour les commissaires paritaires du  
SNEP FSU Bordeaux



Tous ces éléments mis bout à bout empêchent des milliers de collègues de muter !

Nous rappelons les mandats du SNEP et de la FSU : retour à un mouvement en un seul temps avec des CAP garantes de la transparence et de l'équité. Retrouvez toutes les informations sur notre site SNEP-FSU pour le BO, les règles du mouvement...

**Malgré tous ces bâtons dans les roues, vos commissaires paritaires ne lâchent pas l'affaire et restent à vos côtés pour vous informer, vous accompagner et vous défendre dans toutes vos étapes du mouvement.**

# STAGES

## 24.11.2022 BAYONNE, CONNAÎTRE SES DROITS, ANTICIPER ET RÉAGIR.

Ø " L'organisation était parfaite : préparation, déroulement, ambiance, méthodes".  
Ø Ce stage m'a permis d'apprendre beaucoup de choses sur une partie de mon métier à laquelle je ne m'intéressais pas assez auparavant. Je comprends davantage maintenant la nécessité de se protéger au quotidien dans ma pratique.  
Ø Le format du stage était intéressant. Il y a eu beaucoup d'informations et des échanges constructifs.  
Ø L'éclairage par des exemples concrets est appréciable et donne de la vie à cette formation. Le livret fourni est un support indispensable et constitue une vraie mine d'informations.  
Ø On sent que les formateurs maîtrisent le sujet et sont passionnés par ce domaine. Ils accompagnent de près ceux qui en ont besoin en prenant vraiment en compte les situations particulières.

Ø À mon sens, TOUTE NOTRE PROFESSION aurait bien besoin de cet éclairage, de ces précieuses informations car cela peut tellement conditionner notre capacité à conduire notre Métier de "Prof de Gym". J'en ai déjà parlé à de nombreux collègues. Ce stage devrait être incontournable."

Ces quelques phrases sont extraites des bilans du stage SNEP-FSU qui s'est déroulé le 24/11/22 au collège Camus de Bayonne (14 stagiaires). Le sujet traité était : « Connaître ses droits et agir quand on rencontre un problème de santé, un problème lié aux risques du métier. Une journée pour aborder les questions :

- Arrêts maladie, congé de longue maladie, congé longue durée, accidents de travail, temps partiel pour raison thérapeutique...  
- Violences scolaires, agressions, mises en cause par parents et/ou élèves"

Appréciations DYNAMIQUES !!!, par des stagiaires d'âges très différents qui vous encouragent à vous inscrire au prochain stage SNEP-FSU sur les mêmes thèmes, certes très sérieux, mais qui peuvent vous atteindre dans votre quotidien sans que vous ayez les clés pour en sortir par le haut, thèmes de la vie personnelle et professionnelle.

**Evelyne Sallanne et Henri Sivy**



## 14 ET 15.11.2022 GRADIGNAN, STAGE PÉDA VOLLEY BALL

Du jamais vu au SNEP académique ! Lorsque l'annonce de l'organisation, par le SNEP Aquitaine, du stage volley-ball est faite en septembre nous nous attendions à un grand nombre d'inscrits mais pas à une centaine!!!

Devant cet enthousiasme et ce besoin de formation si

importants nous décidons de dédoubler ce stage et de créer arbitrairement deux zones, regroupant ainsi les collègues pour une plus grande proximité.

Le Lycée des Graves à Gradignan nous accueille et Gilles Tanguy de l'INSPE de Pau nous transmet son savoir de spécialiste de l'activité. Trois séquences de pratique physique auront lieu, plébiscitées par les stagiaires.

L'intervention du SNEP, grâce au diaporama de Nathalie, informe les collègues sur les combats que nous menons: les 4 h d'EPS pour les élèves et aussi la proximité des élections professionnelles, enjeu

fondamental pour nos futurs représentants dans les instances départementales, académiques et nationales. Enfin un apport didactique et l'analyse vidéo des pratiques scolaires complètent le stage.

Finalement les 63 collègues présents pratiquent les situations, questionnent, échangent et repartent en ayant rénové ou renforcé leurs connaissances. Les bilans des stagiaires montrent un bon niveau de satisfaction. Tous remercient pour l'organisation logistique réalisée par les collègues du Lycée des Graves et ont apprécié l'ambiance conviviale..Toutes et tous souhaitent d'autres stages...

Le deuxième stage de volley-ball aura lieu les lundi 23 et mardi 24 Janvier 2023 à Pau.

Enfin, le stage athlétisme épreuves combinées aura lieu en juin 2023. Les orientations sont posées et nous comptons sur vous toujours présents et motivés.

**Annie BOURREL pour le groupe péda.**



Le stage académique ÉQUIPEMENTS, organisé par Jérémy CARE, a regroupé 18 stagiaires de 3 départements différents (24, 33 et 40). Les deux formateurs, Pierre-Yves Pothier et Sylvain Quirion, venus de Vendée et de Paris, ont exposé différentes problématiques liées à l'accès aux installations sportives dans le cadre des cours d'EPS et de l'UNSS sur le territoire français.

Après avoir dressé un état des lieux des équipements sportifs (nombre, accessibilité, état...) en France, avec la mise en avant d'un manque de structures, d'un état général vieillissant et d'une iniquité territoriale, les nouvelles constructions ont été évoquées. En effet, de nouvelles normes écologiques sont d'actualité. La préoccupation des économies d'énergie devient un critère obligatoire à prendre en compte.

Pour ces nouvelles constructions, les enjeux, les différents acteurs financiers et usagers, les cahiers des charges ont été mis en lumière ainsi que les arguments à avancer afin d'avoir les structures les mieux adaptées aux besoins (cf préconisations du guide d'accès aux équipements sportifs du Ministère de l'Éducation Nationale de 2012). Le collège de Marsas, lieu du premier jour de ce stage académique est un très bon exemple d'une réussite d'une construction adaptée (gymnase de type C avec les tracés adaptés aux scolaires ainsi qu'une extension avec un mur d'escalade de 11 mètres, une salle annexe et un plateau sportif extérieur pour un collège de plus de 600 élèves).

Enfin, Le RESET, Référentiel des Équipements Sportifs en Transition Environnementale, réalisé par Thierry Placette, membre du groupe national équipements du SNEP, offre des réponses aux problématiques actuelles.

Ainsi, cet ouvrage très complet permet de se présenter aux commissions tripartites équipements des différents départements avec des références d'experts et des arguments clairs et précis, toujours avec l'idée de défendre une EPS de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les nombreux débats, enrichissants et constructifs, qui ont suivi les exposés, ont permis d'échanger sur les différents modes de fonctionnement dans les départements, sur les particularités de certains lieux et sur les projets de construction ou rénovation d'équipements sportifs, et à certains collègues de construire en équipe des projets en fonction de leurs besoins spécifiques.

Les stagiaires sont repartis avec des données concrètes à réinvestir sur le terrain !!

**Emmanuelle PICCOLO**

## 21 ET 22.11.2022 MARSAS ET ARTIGUES, STAGE EQUIPEMENTS SPORTIFS

## 21.11.2022 CENON, STAGE MUTATIONS INTER

Participer au mouvement inter-académique est une obligation pour tout fonctionnaire stagiaire, aussi en connaître les règles, les barèmes avec ses bonifications possibles est incontournable.

Pour le SNEP FSU, formuler des vœux en étant accompagné, éclairé, rassuré est essentiel.

Le stage mutation inter qui s'est déroulé le 21 novembre 2022 au Lycée la Morlette à Cenon en présence de 25

professeurs stagiaires avait pour objectif :

- d'apporter conseils, expertise à chacun-e dans le respect des règles collectives et
- d'assurer un suivi tout au long des opérations (formulation des vœux, pièces justificatives, vérification des barèmes, accompagnement si besoin des contestation, des recours).

Une fois les résultats connus, début mars, le SNEP-FSU Bordeaux mettra les collègues stagiaires en relation avec des collègues SNEP-FSU de l'académie d'affectation afin d'être accompagné dans la deuxième phase intra-académique.

L'expertise, la solidarité et le collectif guident notre travail et constituent la boussole du SNEP FSU.

**Nathalie LACUEY**